Schroders

Modification des comptes de recouvrement de l'agent de transfert de BOA à HSBC : FAQ

1. **Que se passe-t-il ?**
Nos instructions de règlement effectives portant sur les comptes de recouvrement de l'agent de transfert vont passer de notre fournisseur bancaire actuel, Bank of America N.A (BOA), à HSBC.

Ce changement d'activité n'affectera pas la gestion des investissements des compartiments, le barème des commissions ou les modalités de détention de vos parts/actions.

2. **Quelles sociétés de gestion sont concernées par ce changement ?**
Les sociétés de gestion suivantes sont concernées par cette externalisation :

- Schroder Investment Management (Europe) S.A.
- Schroder Investment Management (Hong Kong) Limited
- Schroder Investment Management (Singapore) Ltd

3. **Qu'est-ce que ce changement signifie pour vous ?**
Les investisseurs souscrivant à, ou enrichissant des allocations existantes au sein des compartiments énumérés ci-dessous doivent modifier toutes les instructions de règlement effectives pour le règlement des liquidités et leur substituer les nouvelles coordonnées bancaires HSBC qui ont été fournies dans le cadre de votre courrier destiné aux investisseurs.

Si vous réalisez des paiements par voie électronique, vous devrez modifier vos instructions de paiement dans votre système pour tous les ordres passés à la Date de mise en service du 22 août 2022. Ces modifications s'appliqueront au règlement des transactions pour les Compartiments suivants :

Schroder Alternative Solutions (SAS)

Schroder International Selection Fund (SISF)

Schroder Selection Fund (SSF)

Schroder Special Situations Fund (SSSF)

Schroder Matching Plus (SMP)

Schroder Investment Fund (SIF)

Schroder GAIA

Schroder GAIA II

Veuillez noter que ces modifications ne s'appliquent pas aux compartiments suisses.

4. **Pourquoi procédons-nous à ce changement ?**
Ce changement s'appuie sur notre partenariat stratégique mondial avec HSBC et renforce la cohérence et l'efficacité des services fournis, tout en améliorant l'expérience de nos investisseurs. Cette modification des coordonnées bancaires est la dernière étape du lancement de ce partenariat.

5. **Quand pourrai-je utiliser ces nouvelles coordonnées bancaires HSBC ?**
Vous pourrez utiliser ces nouvelles coordonnées bancaires à compter de la Date de mise en service du 22 août 2022

6. **Vais-je continuer à recevoir mes paiements de distribution à partir du même compte ?**
Non, les paiements de distribution seront effectués via un nouveau compte bancaire également ouvert chez HSBC.

7. **Le délai de paiement de mes souscriptions sera-t-il le même sur les comptes bancaires HSBC ?**
Veuillez contacter votre fournisseur bancaire pour vous assurer que le règlement est effectué dans les délais auprès de notre nouvelle banque, conformément au prospectus.

8. **Les frais associés à ce changement seront-ils répercutés sur les investisseurs ?**
Non. Les frais associés à ce changement ne seront pas à la charge des compartiments ou des investisseurs. Ces frais, y compris les frais liés aux communications réglementaires et aux actionnaires, seront supportés par SIM EU.

9. **Comment allons-nous communiquer ce changement aux investisseurs ?**
Trois courriers seront envoyés dans la région EMEA. Le premier courrier a été expédié au cours de la semaine commençant le 20 septembre 2021 et deux autres suivront ultérieurement :

Premier envoi comprenant un lien vers la FAQ (expédition au cours de la semaine commençant le 20 septembre 2021 - applicable uniquement pour la région EMEA)

- Lettres/e-mails informant du changement
- Lien vers la FAQ

Deuxième envoi comprenant un lien vers la FAQ (expédition environ un mois avant la Date effective/Date de mise en service), applicable pour les régions EMEA et APAC)

- Lettres/e-mails informant du changement
- Communication des nouvelles coordonnées bancaires HSBC
- Lien vers la FAQ

Troisième envoi comprenant un lien vers la FAQ (expédition environ une semaine avant la Date effective/Date de mise en service), applicable pour les régions EMEA et APAC)

- Lettres/e-mails informant du changement
- Communication des nouvelles coordonnées bancaires HSBC
- Lien vers la FAQ

10. Y aura-t-il une interruption des négociations ?

Non, les négociations ne seront pas interrompues. Le transfert des activités vers HSBC aura lieu pendant un week-end.

11. Les informations de traitement de bout en bout (STP) seront-elles modifiées ?

Non, nous ne modifions aucune de nos informations. Les ordres STP, etc. continueront d'être acheminés de la même manière pour exécution.

12. Les données personnelles des investisseurs seront-elles sécurisées ?

Oui. Nos obligations vis-à-vis du traitement des données des clients en toute sécurité et conformément aux lois sur la protection des données restent inchangées.

13. Les changements auront-ils des répercussions sur les droits des investisseurs en vertu du RGPD (Règlement général sur la protection des données) ?

Non. Nos obligations restent inchangées et les droits des investisseurs restent les mêmes. HSBC sera désignée en tant que « sous-traitant » supplémentaire pour le traitement des données des investisseurs.

14. Aurai-je besoin d'informer de ces changements mon administrateur, consultant, dépositaire ou interlocuteur tiers habilité à effectuer des transactions et des règlements en mon nom ?

Schroders a fait tout son possible pour informer les consultants et les dépositaires avant la migration des changements. Si d'autres administrateurs ou tierces parties sont impliqués dans l'administration du Registre, nous vous recommandons vivement de partager les informations nécessaires avec les personnes concernées avant la Date de mise en service du 22 août 2022 afin de vous assurer qu'elles sont prêtes sur le plan opérationnel.

15. Que se passera-t-il si j'effectue par erreur le paiement de ma souscription sur l'ancien compte Bank of America (BOA) ?

Un système en place sur les anciens comptes BOA à partir du 22 août permettra de transférer votre paiement de souscription vers les nouveaux comptes HSBC. Ce système de transfert ne sera mis en place que pendant une courte période de transition et nous le surveillerons de très près. Nous contacterons tous les investisseurs/distributeurs qui effectuent les paiements sur les anciens comptes BOA et leur conseillerons de configurer les nouvelles coordonnées bancaires de HSBC dès que possible.

16. Où dois-je effectuer mon paiement si j'effectue une opération de souscription le 19 août (vendredi) ?

Tout paiement effectué jusqu'au 19 août 2022 inclus doit être versé sur les comptes bancaires existants. Tous les paiements soumis à partir du 22 août doivent être envoyés aux nouveaux comptes HSBC détaillés dans la récente communication. Un système sera mis en place à partir du 22/08 pour transférer toute somme soumise sur les anciens comptes. Nous surveillerons ce processus de près. S'ils continuent à effectuer les paiements sur les anciens comptes, nous contacterons également les distributeurs/investisseurs pour leur conseiller de mettre en place rapidement la nouvelle SSI.